



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-178

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-08-11-002 - Arrêté préfectoral portant habilitation d'un organisme indépendant pour délivrer les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-08-11-002

Arrêté préfectoral

portant habilitation d'un organisme indépendant

Habilitation de la SAS POLYGONE domiciliée 16 allée de la mer d'Iroise - 44600 SAINT-NAZAIRE, en vue d'établir les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce

L752-23 du code de commerce

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

***portant habilitation d'un organisme indépendant
pour délivrer les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce***

**Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2019 fixant le contenu du formulaire intitulé « certificat de conformité » attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale accordée en commission départementale d'aménagement commercial ;

Vu les articles L752-23, R752-44 et R752-44-1 et R752-44-8 à R752-44-13 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 24 juillet 2020 par la SAS POLYGONE domiciliée 16 allée de la mer d'Iroise – 44600 SAINT-NAZAIRE, en vue d'établir les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

A R R E T E

Article 1er : L'habilitation de la SAS POLYGONE domiciliée 16 allée de la mer d'Iroise – 44600 SAINT-NAZAIRE, en vue d'établir les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

Article 2 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement fera l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 11 août 2020

**Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé
Thierry DEMARET**

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 324 550 417 R.C.S. Saint-Nazaire
Nom et adresse de l'organisme
SAS POLYGONE siège social : 16 allée de la mer d'Iroise – 44600 SAINT- NAZAIRE Tél : 02 40 53 08 08 adresse électronique : contact@polygone.fr
Représentant légal
Monsieur AYMERIC BOURDEAUT
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Monsieur AYMERIC BOURDEAUT
Monsieur Sébastien DUPIN